

PLAN D'ACTION

VERSION RÉVISÉE, NOVEMBRE 2001

POLITIQUE À LONG TERME DE L'OIML: PLAN D'ACTION 1999–2002 avec extension préliminaire à 2003–2004

Mise en application du Séminaire International de Braunschweig (juin 1998), du rapport Birkeland et des discussions des 33^{ème}, 34^{ème}, 35^{ème} et 36^{ème} réunions du CIML et de la Onzième Conférence de l'OIML



ORGANISATION INTERNATIONALE
DE MÉTROLOGIE LÉGALE

INTERNATIONAL ORGANIZATION
OF LEGAL METROLOGY

**POLITIQUE À LONG TERME DE L'OIML: PLAN D'ACTION 1999–2002
avec extension préliminaire à 2003–2004**

Mise en application du Séminaire International de
Braunschweig (juin 1998), du rapport Birkeland et des discussions
des 33^{ème}, 34^{ème}, 35^{ème} et 36^{ème} réunions du CIML
et de la Onzième Conférence de l'OIML

PREMIÈRE ÉDITION PAR LE BIML: avril 2000

VERSION RÉVISÉE PAR LE BIML: novembre 2001

Sommaire

<i>Introduction</i>	3
<i>A - Faciliter le commerce des instruments de mesure</i>	4
<i>B - Promouvoir l'acceptation des résultats de mesure dans le cadre du commerce international</i>	6
<i>C - Promouvoir et développer la métrologie légale dans les États Membres de l'OIML</i>	8
<i>D - Apporter des améliorations structurelles</i>	9

Bureau International de Métrologie Légale
11, rue Turgot – 75009 Paris – France

Téléphone: 33 (0)1 48 78 12 82 et 42 85 27 11
Fax: 33 (0)1 42 82 17 27
E-mail: biml@oiml.org
Internet: www.oiml.org

Introduction

Définir la politique à long terme de l'OIML est la responsabilité de la Conférence, appliquer les décisions de la Conférence est celle du Comité. A ce sujet, 1998 a été marqué par deux événements importants, en ligne avec les décisions de la Dixième Conférence OIML de Vancouver:

- le Séminaire International *Rôle de la métrologie dans le développement économique et social* organisé en juin 1998 à Braunschweig en étroite coopération par le BIPM, l'IMEKO, l'OIML et le Physikalisch-Technische Bundesanstalt d'Allemagne, auquel le CIML s'est référé lors de sa 33^{ème} réunion en octobre 1998 à Séoul;
- l'examen du rapport Birkeland et la discussion de ses recommandations lors de la 33^{ème} réunion du CIML.

Conformément aux décisions du CIML lors de sa 33^{ème} réunion, le Président du CIML - aidé par son Conseil et par le BIML - a élaboré un projet de Plan d'Action 1999-2002 qui a été mis au point et approuvé par le CIML à sa 34^{ème} réunion (1999) avant d'être accepté par la Onzième Conférence (2000) qui "a demandé au CIML de surveiller sa mise en application et de l'étendre dans la mesure du nécessaire afin de couvrir la période 2002-2004".

À sa 35^{ème} réunion (2000), le CIML a demandé à son Président, au Présidium et au Conseil de Présidence de surveiller la mise en application des décisions de la Conférence et de faire rapport à la prochaine réunion du CIML.

Un projet de révision 1 (mars 2001) a été établi sur la base des discussions au sein de Conseil de Présidence et en tenant compte de l'état d'avancement réel des diverses actions; il a été distribué aux Membres du CIML le 2001.05.15 pour examen.

Sur la base des commentaires reçus un projet de révision 2 a été soumis à l'approbation du CIML à sa 36^{ème} réunion, au cours de laquelle la Résolution suivante a été adoptée:

Le Comité International de Métrologie Légale

CONSIDÉRANT la décision de la Onzième Conférence concernant la politique à long terme de l'OIML;

CONSIDÉRANT le projet de révision 2 du *Plan d'Action 1999-2002 et son extension préliminaire à 2003-2004*;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés par certains Membres du CIML;

CHARGE le BIML, sous la supervision du Président du CIML, de publier ce nouveau *Plan d'Action* en tenant compte des commentaires reçus et de le distribuer à tous les organismes concernés de l'OIML en vue de sa mise en application, ainsi qu'aux institutions internationales et régionales intéressées, pour information;

CHARGE le Président du CIML de faire rapport sur la mise en application de ce *Plan d'Action* aux prochaines réunions du CIML;

CHARGE le Président du CIML et son Conseil de réfléchir aux extensions nécessaires de ce *Plan d'Action* pour couvrir complètement la période 2003-2004, et de préparer un projet pour approbation par le CIML à sa 37^{ème} réunion.

La présente version révisée du Plan d'Action, datée novembre 2001, a été publiée par le BIML en application de cette Résolution.

Note relative à la liste d'actions

Les actions ont été classées en quatre catégories correspondant:

a) aux trois objectifs fondamentaux de l'OIML, à savoir:

- faciliter le commerce des instruments de mesure;
- développer la confiance dans un système international de métrologie légale visant à promouvoir l'acceptation mutuelle des résultats de mesure dans le cadre du commerce international (mesurage des produits en vrac, préemballés, etc.), à réduire les contestations et à minimiser les coûts de transactions, y compris l'élimination des intérêts conflictuels entre parties concernées (acheteurs, vendeurs, consommateurs, etc.);
- promouvoir et développer la métrologie légale dans tous les États Membres de l'OIML en tant qu'activité universelle impliquant tous les départements ministériels et administrations responsables d'activités ayant un impact économique et social; et

b) aux améliorations structurelles nécessaires au sein de l'OIML.

Un certain degré de recouvrement peut cependant exister entre ces quatre catégories.

Dans les pages suivantes chaque action est brièvement décrite et complétée par des informations sur:

- la ou les personnes ou organismes responsables pour sa mise en œuvre (étant entendu que dans beaucoup de cas le CIML est responsable de l'approbation définitive);
- la date de démarrage prévue;
- la date à laquelle il est prévu que l'action soit terminée (le signe "-" identifie les actions permanentes ou à long terme).

Au sein de chacune des quatre catégories les objectifs ont par ailleurs été subdivisés et les actions numérotées pour faciliter leur mise en application. ■

A - Faciliter le commerce des instruments de mesure

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
A.1 Améliorer et accélérer l'activité technique des TC/SC et augmenter la participation des Membres de l'OIML			
A.1.1 Réviser les <i>Directives pour les travaux techniques</i> afin:	BIML + TC/SC concernés (ex.: TC 3/SC 5 pour les incertitudes)	Déjà démarré	avril 2002
a) d'améliorer la qualité et la rapidité des travaux, prévoir l'élaboration de documents "horizontaux" devant être utilisés par les TC/SC afin de résoudre de façon harmonisée les problèmes d'intérêt général (logiciels, etc.), améliorer le format des rapports d'essai, développer l'utilisation de moyens de communication modernes (courrier électronique, sites web des TC/SC, etc.);			
b) de mieux appliquer les règles du <i>Code de bonne pratique pour la préparation, l'adoption et l'application des normes</i> de l'OMC/BTC dans la mesure où elles s'appliquent aux travaux de l'OIML;			
c) d'inclure des exigences pour les étalons de référence, la traçabilité, les incertitudes, les exigences sur les logiciels, etc. dans les procédures d'essai;			
d) d'inclure des formats pour la vérification et l'inspection (en plus des formats de rapport d'essai actuels);			
e) de développer une procédure accélérée pour la révision des Recommandations existantes.			
A.1.2 Préparer un bref résumé des règles essentielles des <i>Directives</i> pour en faciliter l'utilisation permanente par les secrétariats et les membres des TC/SC.	BIML	avril 2002	juin 2002
A.1.3 Revoir soigneusement le programme de travail des TC/SC et établir des priorités, en particulier pour tenir compte des besoins des pays en développement (principalement TC 3, 4 et 6), de la nécessité de développer le Système de Certificats OIML et de l'importance de réagir rapidement aux demandes des Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO) (par exemple taximètres électroniques) et plus généralement de l'impact économique et social des Recommandations OIML. Examiner les programmes de travail des autres organismes internationaux afin en particulier d'identifier les domaines où des Recommandations OIML pourraient être élaborées par référence aux publications existantes de ces organismes.	Conseil de Présidence	Déjà démarré	-
A.1.4 Inciter les membres du CIML à augmenter la participation de leur pays dans les activités des TC/SC y compris dans les domaines où leur service n'a pas de responsabilités directes. (Action liée à la révision du <i>Guide pour les Membres du CIML</i>).	Président du CIML		Appliqué (cette action est permanente)
A.1.5 Accélérer les activités sur les logiciels associés aux instruments de mesure, avec participation et mise en application par les autres TC/SC concernés afin d'identifier les instruments pour lesquels les logiciels sont très importants.	TC 5/SC 2 + TC/SC concernés	Déjà démarré	-

A - Faciliter le commerce des instruments de mesure (suite)

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
A.2 Développer le Système de Certificats OIML afin de mieux répondre aux besoins des fabricants et utilisateurs d'instruments de mesure et à ceux des services de métrologie légale, en particulier dans les directions suivantes:	TC 3/SC 5		
a) certification des types de modules d'instruments de mesure;		Déjà démarré	2002
b) certification des familles de types d'instruments de mesure;		Déjà démarré	2002
c) acceptation des certificats OIML selon les accords prévus sous B.1.1;		Voir B.1.1	
d) certification d'instruments de mesure (ou modules) individuels.		2002	-
		A démarrer dès que la révision en cours du document sur le <i>Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure</i> sera terminée	

B - Promouvoir l'acceptation des résultats de mesure dans le commerce international

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
B.1 Développer des procédures pour des accords d'acceptation ou d'équivalence			
B.1.1 Développer un système d'acceptation des résultats d'essai sur la base d'une reconnaissance des capacités.	TC 3/SC 5	Déjà démarré	Dès que possible
B.2 Favoriser l'accréditation des laboratoires de métrologie légale en vue de l'acceptation des résultats d'essai			
B.2.1 Élaborer, en coopération étroite avec IAF, ILAC et ISO, des annexes à ISO 17025 et au Guide ISO/CEI 65 afin d'en faciliter la mise en application uniforme par les laboratoires de métrologie légale (et ainsi promouvoir leur accréditation pour l'essai des instruments selon les exigences de l'OIML) et par les services de métrologie légale responsables des approbations de types et de la vérification.	TC 3/SC 5	Déjà démarré	2002
B.2.2 Établir, mettre à jour régulièrement et publier sur le site web de l'OIML un registre des laboratoires effectuant les essais d'approbation de type avec mention, selon les cas: <ul style="list-style-type: none"> • des domaines (Recommandations OIML) pour lesquels ils ont été désignés ou notifiés, et par qui; • des capacités de mesurage, d'informations sur la traçabilité, etc.; • s'ils ont été accrédités, par qui, pour quoi; • s'ils ont participé à des exercices d'examen par des pairs, etc. 	BIML	Déjà démarré	2002
B.3 Faciliter l'acceptation des résultats d'essai en démontrant l'équivalence des procédures d'essai			
B.3.1 Promouvoir l'organisation (de préférence au niveau régional) d'intercomparaisons sur: <ol style="list-style-type: none"> a) les étalons et équipements d'essai, afin d'en prouver l'équivalence; b) l'essai d'instruments de mesure, afin de prouver que les laboratoires de métrologie légale participants peuvent appliquer les exigences OIML de manière uniforme. <p>Les divergences révélées par ces intercomparaisons pourraient résulter en:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une amélioration des systèmes de traçabilité, de l'équipement d'essai, des procédures d'essai, etc. de certains laboratoires; • une clarification des exigences OIML; • des propositions d'organisation de comparaisons supplémentaires spécifiques par le BIPM et/ou les organismes régionaux de métrologie; • le développement d'activités de formation. 	Conseil de Présidence et TC/SC concernés, plus le BIML avec le rôle suivant: <ul style="list-style-type: none"> • inciter les RLMO à organiser des intercomparaisons; • développer un document de base décrivant les objectifs et les procédures pour l'intercomparaison; • coordonner les activités d'intercomparaison à travers les régions; • publier les résultats; et • tirer des conclusions concernant les activités techniques de l'OIML, ainsi que sa politique générale. 	2002	-

B - Promouvoir l'acceptation des résultats de mesure dans le commerce international (suite)

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
B.4 Promouvoir le commerce international des produits préemballés selon les exigences de l'OIML			
B.4.1 Revoir/développer les exigences OIML sur le contenu net des produits préemballés et le contrôle de leur conformité.	TC 6	Déjà démarré	2002
B.4.2 Développer un système OIML de marquage des produits préemballés qui satisfont aux exigences OIML.	TC 6	Déjà démarré	2003/2004
B.4.3 Examiner la possibilité de mettre sur pied un système établissant la confiance dans les résultats de mesure aux niveaux national (en vue par exemple de la protection du consommateur) et international (développement du commerce international - mesurage des produits en vrac et préemballés -, protection des économies émergentes).	Conseil de Présidence	2002	-

C - Promouvoir et développer la métrologie légale dans les États Membres de l'OIML

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
C.1 Démontrer l'importance de la métrologie légale et en identifier les bases et la place spécifique parmi d'autres aspects de la métrologie et activités connexes			
C.1.1 a) Étudier (en étroite liaison avec les ministères concernés des divers États Membres de l'OIML et avec les organisations internationales et régionales à responsabilités économiques et commerciales) l'impact économique de la métrologie légale et le coût pour le commerce international de systèmes de métrologie légale inefficaces et non harmonisés, y compris une analyse des risques.	Conseil de Présidence (avec l'aide d'experts)	Déjà démarré	Dès que possible
b) Développer des moyens (documents, vidéos, etc.) montrant le rôle de la métrologie légale dans le développement économique et social afin d'aider les Membres du CIML à promouvoir la métrologie légale au niveau national.	Conseil de Présidence, BIML et autres organes concernés	-	-
c) Élaborer des documents montrant les interconnexions et les différences entre la métrologie légale et les autres activités métrologiques (étalonnages, métrologie appliquée, aspects industriels, etc.).	Conseil de Présidence et BIML	1) Novembre 2001: Demander aux Membres du CIML de fournir au BIML des présentations et articles déjà présentés ou publiés aux niveaux national et régional 2) En 2002: Définir quelles présentations devraient être développées par le CIML (articles parus dans le Bulletin, Documents Internationaux, etc.)	-
C.1.2 Réviser d'urgence OIML D 1 <i>Loi de Métrologie</i> et autres publications associées.	TC 3	Déjà démarré	Dès que possible

D - Apporter des améliorations structurelles

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
D.1 Faciliter et améliorer le travail des Membres du CIML			
D.1.1 Réviser le <i>Guide pour les Membres du CIML</i> en mettant l'accent sur leurs responsabilités dans l'organisation de la participation de leur pays aux activités techniques de l'OIML, au Système de Certificats OIML et aux accords de reconnaissance mutuelle développés au sein de l'OIML.	BIML et Conseil de Présidence		Terminé
D.2 Améliorer l'efficacité du Conseil de Présidence			
D.2.1 Revoir le mandat du Conseil de Présidence, sa composition, la périodicité de ses réunions et l'information donnée au CIML au sujet des discussions tenues au sein du Conseil.	Président du CIML		Terminé
D.3 Améliorer l'activité du BIML			
D.3.1 a) Examiner soigneusement les responsabilités globales du BIML (y compris l'aide aux activités techniques) et évaluer les ressources humaines nécessaires.	BIML, Présidium, Conseil de Présidence, CIML, Conférence	Déjà démarré	-
b) Déterminer une répartition des tâches permettant au Directeur du BIML de consacrer la plupart de son temps aux affaires externes (stratégie et politique, relations publiques, liaisons avec les autres organisations internationales et régionales) en plus de la gestion, sans consacrer trop de temps aux affaires internes.		Déjà démarré	-
c) Examiner la possibilité de recruter des experts pour des tâches et sur des périodes spécifiques.		Déjà démarré	-
D.4 Améliorer la coopération entre l'OIML et les Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO)			
D.4.1 a) Élaborer un document de politique générale sur certains aspects de l'interaction OIML/RLMO	Conseil de Présidence et BIML	-	2002
b) Identifier le rôle des RLMO dans ce qu'il a de complémentaire à celui de l'OIML; vérifier si les RLMO mettent en application les travaux de l'OIML; promouvoir la coopération régionale en permettant à tout Membre de l'OIML de participer à une ou plusieurs RLMO s'il le souhaite; publier un répertoire des RLMO et un document décrivant la coopération régionale.	Conseil de Présidence	Déjà démarré	-
D.4.2 Inviter officiellement les RLMO aux réunions du CIML (en plus des Conférences OIML).	Président du CIML	Déjà démarré	-
D.4.3 Inviter les RLMO concernées à assister aux réunions du Conseil de Présidence.	Président du CIML	Déjà démarré	-
D.4.4 Inviter les RLMO concernées à assister aux réunions du Conseil de Développement.	Présidente du Conseil de Développement	Déjà démarré	-

Note à D.4.3 et D.4.4: "Concernées" signifie RLMO dont les activités peuvent contribuer aux travaux de l'OIML

D - Apporter des améliorations structurelles (suite)

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
D.5 Améliorer la coopération entre l'OIML et les autres organismes internationaux et régionaux			
D.5.0 Général			
Élaborer un document de politique générale régissant les liaisons entre l'OIML et les autres organismes internationaux et régionaux.	Conseil de Présidence et BIML	-	2002
D.5.1 Convention du Mètre			
Identifier avec les représentants de la Convention du Mètre (CIPM et BIPM) les sujets qui devraient être résolus préférablement par des actions communes; établir les mécanismes d'action appropriés.	Président du CIML et BIML	Déjà démarré	-
D.5.2 OMC			
Poursuivre les contacts avec l'OMC en vue d'identifier les activités de l'OIML pouvant contribuer aux objectifs du Comité BTC de l'OMC; développer ces activités en coopération avec le Comité BTC/OMC, et si possible avec son soutien; examiner si d'autres activités de l'OMC sont concernées par les responsabilités de l'OIML.	Président du CIML et BIML	Déjà démarré	-
D.5.3 ILAC			
Tenir (périodiquement ou non) des réunions avec des représentants de ILAC afin: <ul style="list-style-type: none"> • d'obtenir leur soutien dans la mise en oeuvre de l'accréditation en métrologie légale; • d'offrir la participation ou le soutien de l'OIML dans certaines activités ILAC. 	Président du CIML et BIML	Déjà démarré	-
D.5.4 IAF			
Organiser une réunion conjointe OIML/IAF afin d'identifier les activités d'intérêt commun, en particulier dans les domaines liés à l'accréditation des services de métrologie légale comme organismes certificateurs.	Président du CIML et BIML	Déjà démarré	-
D.5.5 ISO/CEI et autres organismes internationaux et régionaux de normalisation			
a) Clarifier les différences entre normes internationales/régionales et Recommandations OIML.	Président du CIML, BIML et autres organes appropriés (ex. Conseil de Développement)	Déjà démarré	-
b) Réexaminer l'accord de 1979 sur les manières pour ISO/CEI et OIML de traiter des sujets d'intérêt commun et proposer des changements si approprié.			
c) Examiner la possibilité pour l'OIML de travailler par référence aux publications ISOI/CEI et autres, si approprié.			
d) Développer des activités communes dans des domaines spécifiques (par exemple les pays en développement).			
D.5.6 JCGM			
Contrôler et développer la participation de l'OIML aux activités du JCGM.	Président du CIML, BIML et autres organes appropriés	Déjà démarré	-

D - Apporter des améliorations structurelles (suite)

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
<p>D.5.7 Commission Européenne et CEN/CENELEC</p> <p>Maintenir des liens avec la Commission Européenne, CEN et CENELEC afin d'assurer une mise en application appropriée des Recommandations OIML au sein de l'UE et réviser les accords OIML/CEN et OIML/CENELEC si nécessaire du point de vue de l'OIML.</p>	<p>CIML, Président du CIML, Conseil de Présidence & BIML</p>	<p>Déjà démarré</p>	<p>-</p>
<p>D.5.8 OMS</p> <p>Rétablir des liens avec l'OMS et identifier les sujets d'intérêt commun.</p>	<p>Président du CIML, TC 18 et BIML</p>	<p>2001</p>	<p>-</p>
<p>D.5.9 Associations de consommateurs</p> <p>Identifier les associations de consommateurs aux niveaux international et régional susceptibles de coopérer avec l'OIML.</p>	<p>Président du CIML et BIML</p>	<p>2001</p>	<p>-</p>
<p>D.5.10 Autres organismes internationaux et régionaux</p> <p>Recenser les organismes internationaux et régionaux menant des activités dans lesquelles la métrologie légale peut jouer un rôle, y compris les associations industrielles (fabricants et utilisateurs d'instruments de mesure).</p>	<p>Président du CIML et BIML</p>	<p>Déjà démarré</p>	<p>-</p>
<p>D.6 Améliorer le fonctionnement du Conseil de Développement</p>			
<p>D.6.1 Rendre l'interaction entre le Conseil de Développement et le Conseil de Présidence plus effective afin que les discussions au sein du Conseil de Développement soient influencées par les discussions de stratégie générale du Conseil de Présidence et que les actions proposées par le Conseil de Développement soient examinées par le Conseil de Présidence avant soumission au CIML.</p>	<p>Président du CIML, Présidente du Conseil de Développement et BIML</p>		<p>Terminé</p>
<p>D.6.2 Rétablir le programme de travail à long terme du Conseil de Développement.</p>	<p>Présidente et Membres du Conseil de Développement et BIML</p>		<p>Terminé</p>
<p>D.6.3 Développer des liens entre le Conseil de Développement et divers organismes internationaux et régionaux: RLMO, OMC, ONUDI, ISO, et les organismes de développement (Banque mondiale, etc.) qui devraient être plus sensibilisés à l'importance de la métrologie légale.</p>	<p>Présidente du Conseil de Développement et BIML</p>	<p>Déjà démarré</p>	<p>-</p>
<p>D.6.4 Établir une liste d'experts OIML pour utilisation par ONUDI, PNUD, etc.</p>	<p>BIML</p>	<p>Déjà démarré</p>	<p>-</p>
<p>D.6.5 Développer le site web du Conseil de Développement.</p>	<p>Présidente du Conseil de Développement et BIML</p>	<p>Déjà démarré</p>	<p>-</p>

D – Apporter des améliorations structurelles (suite)

<i>Objectifs et actions</i>	<i>Personne/organe responsable</i>	<i>Démarrer en</i>	<i>Terminer pour</i>
D.7 Formation: faciliter un développement harmonisé des systèmes d'enseignement de la métrologie légale au sein des États Membres de l'OIML et rendre les moyens de formation accessibles aux Membres de l'OIML qui n'en disposent pas			
D.7.1 Revoir/développer des programmes d'enseignement recommandés pour les divers degrés de responsabilité dans les services nationaux de métrologie légale.	Conseil de Développement WG 1	Déjà démarré	-
D.7.2 Publier des listes d'écoles, universités, etc. qui dispensent des cours de formation de ce genre et acceptent des élèves étrangers.	BIML	Déjà démarré	-
D.7.3 Coordonner le développement (par des pays ou régions) de moyens d'enseignement (programmes, vidéos, etc.) et leur utilisation par d'autres pays/régions.	Conseils de Présidence et de Développement, avec des agences de financement	Déjà démarré	-
D.7.4 Contacter des agences ou pays donateurs afin de faciliter l'utilisation de ces moyens d'enseignement par les pays en développement.	BIML	Déjà démarré	-
D.7.5 Examiner la possibilité de développer un réseau de formation en métrologie légale et de valider (certifier) les cours de métrologie légale.	Conseil de Présidence	2001	-
D.8 Relations publiques; promotion des activités de l'OIML			
D.8.1 Réviser la brochure d'information générale sur l'OIML.	BIML	2002	2002
D.8.2 Élaborer des fascicules présentant les diverses activités de l'OIML.	BIML	2002	2002
D.8.3 Développer le site web de l'OIML, par exemple en y introduisant les programmes de travail, l'avancement des travaux techniques, des informations sur les réunions, le contenu des numéros les plus récents du Bulletin, etc.	BIML	Déjà démarré	-
D.8.4 Encourager les Membres de l'OIML à publier des traductions en langue nationale des publications OIML.	BIML	Déjà démarré	-
D.8.5 Réfléchir à la possibilité de rendre les publications OIML disponibles sur le web gratuitement soit pour tout le monde, soit seulement pour les services de métrologie légale des États Membres de l'OIML, les institutions en liaisons, etc. et contre paiement pour les autres (en réduisant peut-être le tirage des publications imprimées).	Conseil de Présidence et BIML	Déjà démarré	2002
D.8.6 Poursuivre la promotion et la dissémination du Bulletin OIML.	BIML	Déjà démarré	-